

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le

ID : 053-200084697-20231130-DEL2023077PJ-BF



R.O.B. 2024

Rapport d'orientations Budgétaires

Informier sur la situation financière
Présenter les résultats et les analyses
Débattre des orientations budgétaires

SOMMAIRE

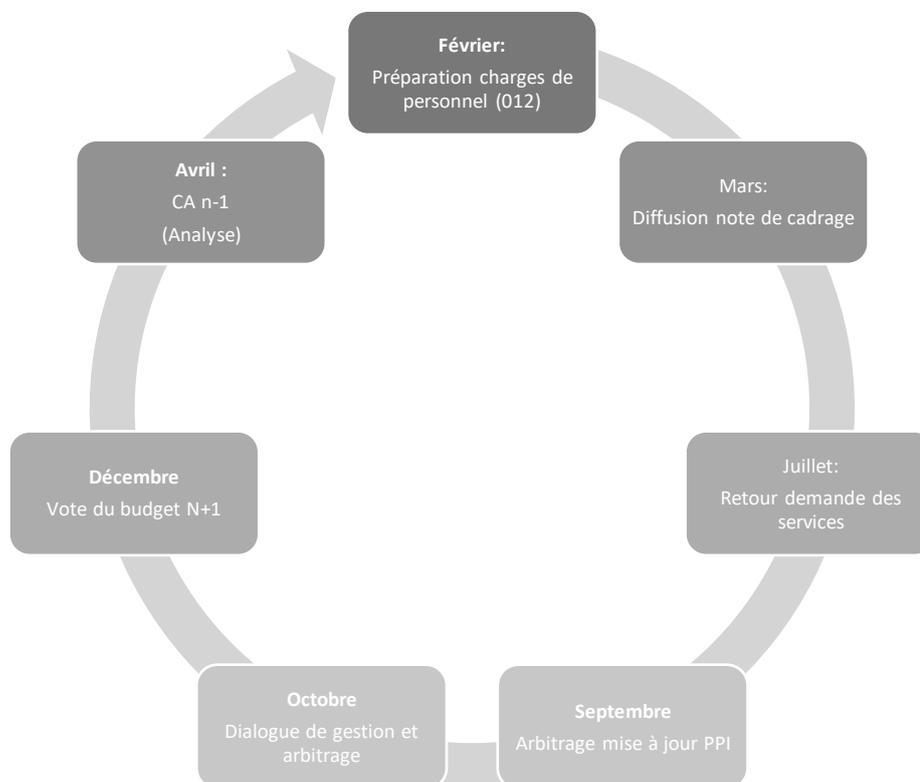
ENVIRONNEMENT GENERAL	4
1- Le contexte international et national	4
2- Le contexte local	8
LA SITUATION BUDGETAIRE DE LA COLLECTIVITE	10
1- Le budget général	10
2- Les budgets annexes	16
LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE	18
1- La prospective financière	18
2- L'évolution professionnelle de la section de fonctionnement	19
3- Le programme d'investissement	19
CONCLUSION	23

Le Rapport d'orientation budgétaire : une base de discussion prospective autour d'une logique pluriannuelle

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) constitue un élément du cycle annuel d'élaboration budgétaire au même titre que le budget primitif (BP) qu'il précède ou encore du compte administratif (CA) de fin d'exercice qu'il traite.

Pour autant, considéré isolément, ce document ne saurait se suffire à lui-même dans la mesure où il doit nécessairement s'inscrire dans une démarche pluriannuelle mettant en perspective les orientations de moyen et long terme de la collectivité. Ce management des finances locales demeure d'autant plus une nécessité que le contexte public demeure de plus en plus incertain, complexe voire illisible, requérant à la fois des projections les plus exhaustives possibles en même temps qu'une souplesse de gestion et une réactivité indispensable.

Aussi, la structuration d'une véritable programmation pluriannuelle financière et des investissements (PPFI) devient un enjeu d'importance duquel découle la capacité de la commune à pouvoir se développer et se projeter.



Cet impératif de dépassement du seul cadre d'exécution budgétaire annuel se trouve en outre complété, depuis le début de l'exercice 2020, par le développement d'un pilotage des politiques publiques par la performance (5P).

Enfin, même si le présent ROB se veut extrêmement exhaustif et particulièrement précis, il ne constitue nullement un document préparatoire au budget primitif 2024 ou encore un pré-BP 2024. Il appartient donc au lecteur d'en effectuer une analyse distanciée.

1- Le contexte international et national

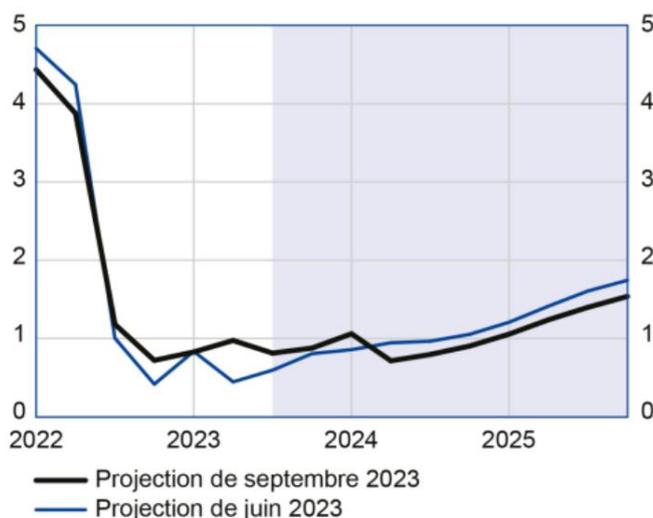
L'analyse macro-économique qui fixe le contexte d'élaboration budgétaire reste un exercice quelque peu incertain. Ces dernières années, de nombreux chocs, imprévisibles, sont venus perturber toutes les prédictions économiques. L'économie mondialisée et interdépendante rend complexe les analyses de projection.

3 paramètres sont présentés pour décrire le contexte économique dans lequel s'inscrit le budget 2024.

➤ Un PIB qui reste en croissance

Selon les études de la Banque de France, l'économie française parviendrait à sortir progressivement de l'inflation sans récession, même si un contexte international peu favorable pèserait sur la reprise. Pour l'année 2023, portée par une croissance soutenue au premier semestre, la prévision de croissance du PIB est estimée à 0,9% par la Banque de France (prévision de 1,4% dans le PLF 2024).

Cette évolution aurait pour conséquence un repli modéré de l'emploi, qui s'ajusterait avec retard au ralentissement économique observé depuis fin 2022. Ainsi, le taux de chômage remonterait progressivement sur notre horizon de prévision pour atteindre 7,8 % en 2025, un niveau cependant inférieur à celui qui préexistait avant la crise Covid.

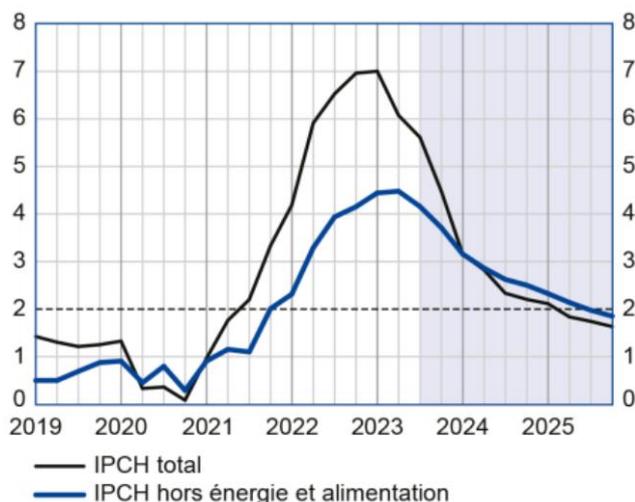


Évolution du PIB en glissement annuel

Source : INSEE jusqu'au deuxième trimestre 2023 et projections Banque de France

➤ Une inflation qui continue de refluer

Après un pic à 7,3 % en février 2023, l'inflation se replie à 5,1 % en glissement annuel en juillet et devrait s'établir à 4,5 % sur un an au quatrième trimestre de cette année. En effet, les nouvelles hausses des prix de l'énergie de l'été 2023 sont différentes de celles observées en 2022 et seraient, d'après les anticipations actuelles des marchés, temporaires. Au-delà des soubresauts toujours possibles sur les composantes les plus volatiles, l'inflation baisserait, avec une généralisation de la tendance qui s'est enclenchée d'abord sur le prix des biens industriels, puis alimentaires, et qui gagnerait enfin les services. En l'absence de nouveau choc sur les matières premières importées, l'inflation totale reviendrait autour de 2 % en 2025.



Évolution de l'indice des prix à la consommation

Source : INSEE jusqu'au deuxième trimestre 2023 et projections Banque de France

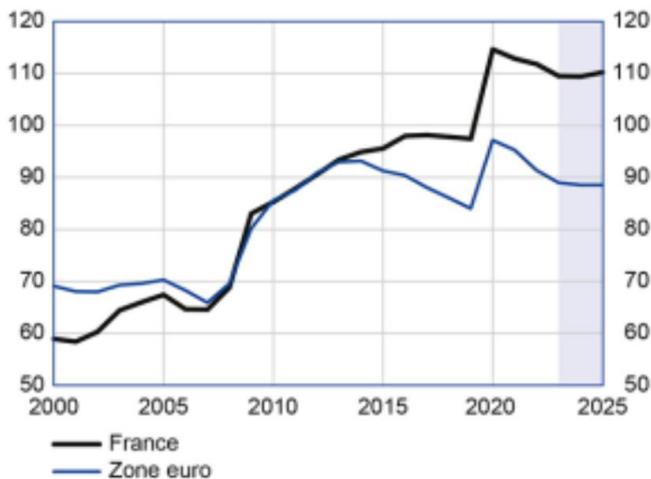
➤ Le taux d'endettement public français ne ferait que se stabiliser

En 2024, le solde public s'améliorera par rapport à 2023 et atteindrait - 4,4 % du PIB, conformément au Programme de stabilité 2023-2027. Avec une prévision de croissance établie à 1,4 %, l'amélioration du solde s'expliquerait principalement par la sortie progressive des mesures temporaires relatives à la hausse des prix de l'énergie, de relance et de soutien.

La baisse du déficit en 2024 s'inscrit dans la trajectoire de rétablissement des comptes publics, avec un retour sous les 3% de déficit à horizon 2027. Cette trajectoire pluriannuelle des finances publiques est celle prévue dans le projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP 2023-2027) dont l'examen se poursuit au Parlement.

Le PLF 2024 prévoit également une baisse du ratio de dépense publique en 2024, estimé à 55,3%. Cette baisse s'expliquerait par la sortie progressive des mesures temporaires relatives à la hausse des prix de l'énergie permise notamment par la baisse des prix de l'énergie.

Le ratio de dette rapporté au PIB serait en décline à partir de 2025. Il se stabiliserait, en 2024, à 109,7 %, puis poursuivrait sa décline pour s'établir à 108,1 % du PIB en 2027.



Dette publique en France et dans la zone euro

Source : INSEE jusqu'au deuxième trimestre 2023 et projections Banque de France

➤ Le Projet de Loi de Finances 2024

Le projet de loi de finances (PLF) a été présenté au conseil des ministres le 27 septembre et les débats à l'Assemblée nationale ont débuté le 10 octobre.

Ce projet de loi de finances pour 2024 est présenté comme marqué par la lutte contre l'inflation et la baisse du déficit public, dans un contexte d'incertitudes au niveau international et de remontée des taux d'intérêt. Les hypothèses retenues par le gouvernement sont :

- Prévision de croissance de 1% en 2023 et 1,4 % en 2024
- Inflation à 4,9 % en 2023
- Stabilisation du solde public à 4,9 % du PIB en 2023 et réduction à 4,4 % en 2024, pour un objectif à 3% en 2027.
- Réduction du déficit budgétaire de l'Etat de 20 milliards d'euros, 145 milliards d'euros en 2023
- Baisse des dépenses de l'Etat de 3,6% en volume en 2024 par rapport à 2023
- Stabilisation de la dette publique dans le PIB à 109,7 %.
- Hausse des recettes fiscales en 2024 de 17,3 milliards d'euros par rapport à 2023, soit 491 milliards d'euros.

L'état appelle à la modération de la progression des dépenses de fonctionnement, tant pour lui-même que pour les collectivités territoriales dans l'objectif d'investir davantage, en particulier dans la transition écologique. Pour autant, il n'y aura pas de dispositif contraignant.

Mesures en direction des entreprises :

- Instauration d'une imposition minimale à 15 % pour les groupes d'entreprises multinationales ayant un CA consolidé supérieur ou égal à 750 m€, applicable aussi aux groupes strictement implantés sur le territoire français mais avec une tolérance pour les 5 premiers exercices (transposition de la directive UE Pilier 2 du 14 décembre 2022)
- Crédit d'impôt au titre des investissements en faveur de l'industrie verte
- Etalement de la suppression totale de la CVAE jusqu'en 2027.
- Création d'une taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance, visant essentiellement les grandes concessions autoroutières et les grands aérodromes.

Mesures en direction des ménages :

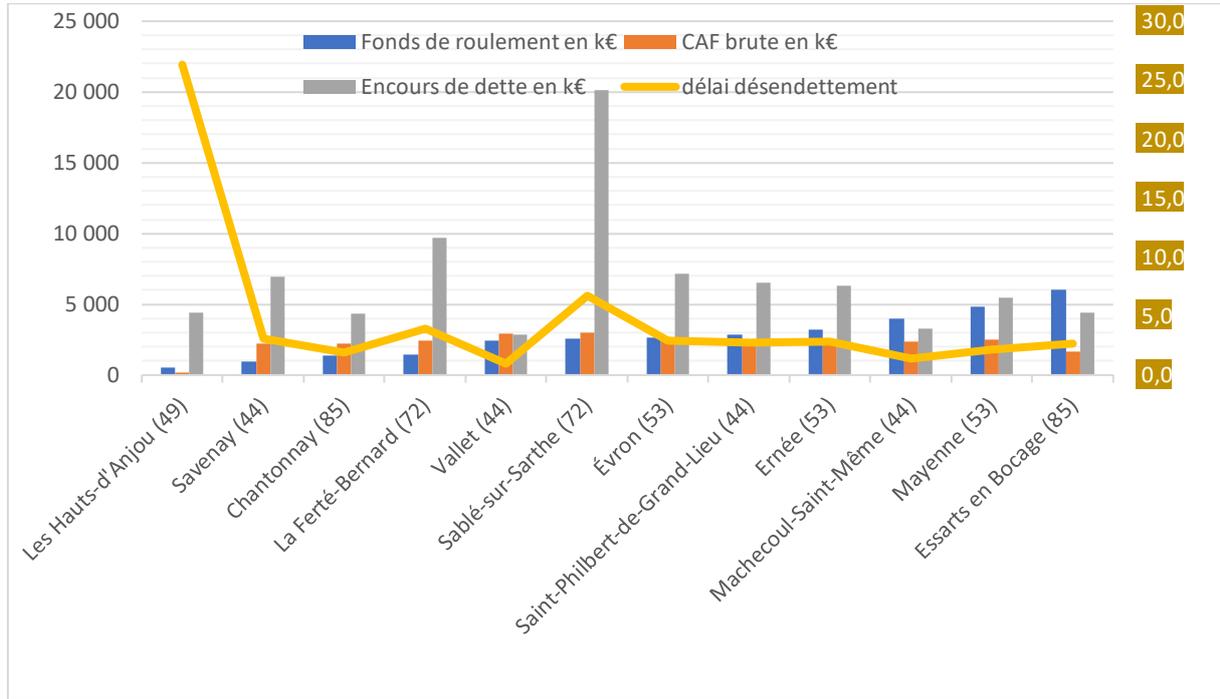
- Revalorisation des tranches du barème de l'impôt sur le revenu ainsi que des limites et seuils de réductions d'impôt lui étant associés par indexation sur la prévision d'évolution de l'indice des prix hors tabac de 2023 par rapport à 2022, soit 4,8 %.
- Création de nouveaux outils de lutte contre la fraude fiscale
- Poursuite de la suppression de dépenses fiscales inefficaces et déjà obsolètes (notamment les dispositifs mis en place de manière éphémères durant la crise sanitaire)
- Aménagement de la fiscalité du logement (Prorogation du prêt à taux zéro au 31/12/2027, exonération de TFPB pour des logements anciens faisant l'objet de travaux permettant d'améliorer leur performance énergétique, soutien aux investisseurs dans le logement locatif)
- Aménagement de « MaPrimRénov », sans conditions de ressources
- Prolongement temporaire du bouclier tarifaire sur l'électricité et modification des conditions d'établissements des tarifs réglementés.

Mesures en direction des collectivités locales :

- Encadrement de l'IFER portant sur les réseaux de télécommunications fixes : ajustement à la baisse du tarif lorsque le plafond de 400 m€ de produit est dépassé au cours d'une année
- Augmentation de la DGF de 222,5 millions d'€, centrés principalement sur les dotations de péréquation
- Réintégration des dépenses d'aménagement de terrains dans le FCTVA
- Aménagement des dispositifs de zonage dans les territoires ruraux : fusion des ZRR, BER ET ZoRComiR en un zonage « France Ruralités Revitalisation » (FRR)
- La dotation pour les titres sécurisé voit son attribution passer de 52,4 à 100 millions d'euros

2- Le contexte local

➤ Analyse financière comparative des villes de même strate au niveau régional en 2021



Les villes du panel régional ci-dessus sont similaires de par le nombre d'habitants et sont des villes centre d'une intercommunalité à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

Les indicateurs d'Évron sont assez proches de la plupart de ces villes, avec un encours de dette plutôt élevé (hors Sablé-sur-Sarthe), mais avec une bonne capacité de remboursement. Le fonds de roulement d'Évron se situe dans la moyenne.

➤ **Les relations entre la ville d'Evron et la Communauté de communes des Coëvrons**

La ville d'Evron et la Communauté de communes des Coëvrons sont liées dans leurs relations techniques et financières.

Que ce soit au travers du schéma de mutualisation ou du pacte de solidarité financier et fiscal, l'année 2024 sera encore marquée par quelques évolutions.

Dans le cadre du PS2F, les éléments suivants ont été arbitrés positivement par la Communauté de communes et concernent directement la ville d'Evron :

- Dans le cadre de la mise en cohérence des compétences en matière d'équipements sportifs, il a été convenu que la Communauté de communes assure la gestion d'un équipement par commune disposant d'un collège public. Pour la ville d'Evron, le gymnase Hubert Gueniffey devrait donc être transféré à compter du 1^{er} janvier 2025. Ce transfert de propriété se fera sans transfert de charge de la commune vers la Communauté de communes ;
- Le règlement de la Communauté de communes sur la prise en charge des frais inhérents aux manifestations d'intérêt communautaires a été modifié en 2023. Ainsi, dès lors qu'un évènement est défini d'intérêt communautaire, les frais engagés pour accompagner la tenue de l'évènement sont à la charge de la Communauté de communes. Le Festival de la viande est concerné par ce dispositif. Dès l'année 2023, les charges inhérentes au festival ont été prises en charge par la Communauté de communes, à l'exception de la subvention communale qui vient accompagner les festivités dans l'évènement.
- La nouvelle Dotation de Solidarité Communautaire passera, au niveau communautaire de 400k€ à 450k€ en 2024 avant d'atteindre les 500k€ pour 2025.

Dans le cadre du schéma de mutualisation, les éléments suivants pourront avoir un impact sur le budget de la commune :

- Les clés de répartition de la mutualisation seront revues en 2024. Après quelques années de pratiques, les différentes clés de répartition qui permettent de définir la charge de la ville d'Evron sur les services mutualisés seront réévaluées. Suivant les situations, la part de la ville pourra évoluer à la hausse ou à la baisse, il n'est donc pas possible, au moment de la rédaction du rapport d'orientation budgétaire, de statuer sur l'évolution de ces montants.
- Au 1^{er} janvier 2024, la commune d'Assé-le-Bérenger rejoindra le dispositif de l'employeur unique. Cette intégration se réalise à moyen constant, ce qui amortira les charges des services supports.
- En 2024, une étude sera menée pour finaliser le transfert de l'Unité Technique d'Evron à la Communauté de communes. Ce transfert se matérialisera dans un premier temps par la vente de l'UT à la Communauté de communes et ce afin de réaliser les travaux d'extension en vue d'intégrer l'atelier mécanique. Dans un second temps une étude sera menée pour modifier le modèle de facturation en l'uniformisant avec le reste des communes adhérentes au Service Technique Commun.

LA SITUATION BUDGETAIRE DE LA COLLECTIVITE

Le nouveau système de gestion interne articulante le budget autour d'une lecture beaucoup plus politique que technique ainsi schématisé :

Mission (ou politique publique) → Programme → Action

Ce système de gestion permet, depuis l'exercice 2020, une lecture plus aisée et transparente des budgets tout en facilitant la mesure et l'analyse des mouvements entre exercices et ce, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Cette transformation d'ampleur a également été mise à profit par les membres du bureau municipal et leurs services pour doter la collectivité de projets pluriannuels (appelés PAP) bénéficiant d'une évaluation embarquée afin de mesurer les effets des mesures prises.

In fine, l'ensemble de ce nouveau système de gestion permet un meilleur pilotage des politiques publiques, ce dernier étant mesurable : on parle alors de « pilotage des politiques publiques par la performance » ou, de manière abrégée, de **5P**. L'ensemble des tableaux et figures qui suivent reprennent désormais cette nouvelle organisation.

1- Le budget général

La section de fonctionnement

➤ **Vue d'ensemble des charges générales, nettes des produits**

Charges à caractères générales (comptes 011, 014 et une part du 65) et les produits (comptes 70, 74 et 75)

Une première approche des prévisions établies par les services permet d'évaluer la charge nette de fonctionnement de ceux-ci, en comparaison de celles établies au compte administratif 2022. Les dépenses, tant générales que salariales, sont identifiées par programme, ainsi que les recettes afférentes qui viennent en déduction, permettant une approche du coût net de ceux-ci.

La charge globale, avant arbitrage du dialogue de gestion, fait état d'une variation de + 21,6 % par rapport au compte administratif 2022 ; et de - 2 % par rapport au Budget Primitif 2023 (dont respectivement + 14 % et + 3 % pour la RH contre + 55 % et - 14 % pour les autres charges).

BUDGET PRINCIPAL EVRON

MISSION	Coût net CA 2022	Coût net BP 2023	Prévision coût net BP 2024	Delta coût net sur CA 2022	Evolution coût net sur CA 2022	Delta coût net sur BP 2023	Evolution coût net sur BP 2023
A-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	35 189	39 816	49 079	13 890	39,5%	9 263	23,3%
C-PATRIMOINE TECHNIQUE	2 384 119	3 019 461	2 772 681	388 562	16,3%	-246 780	-8,2%
D-DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	13 348	480	-1 700	-15 048	-112,7%	-2 180	-454,2%
E-RAYONNEMENT PATRIMONIAL	183 417	195 356	221 575	38 158	20,8%	26 219	13,4%
F-RAYONNEMENT CULTUREL	104 395	90 742	122 032	17 637	16,9%	31 290	34,5%
G-DEVELOPPEMENT SPORTIF	337 004	422 819	409 461	72 457	21,5%	-13 358	-3,2%
I-DEVELOPPEMENT DE LA SANTE	-307	0	-2 810	-2 503	815,1%	-2 810	
J-SOLIDARITES TERRITORIALES	471 863	602 951	763 903	292 040	61,9%	160 952	26,7%
K-AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	48 467	111 422	115 987	67 520	139,3%	4 565	4,1%
M-PILOTAGE GENERAL ET DE LA PERF	84 675	149 550	102 122	17 447	20,6%	-47 428	-31,7%
N-GOUVERNANCE	94 429	112 116	116 297	21 868	23,2%	4 181	3,7%
O-SUPPORTS AUX POLITIQUES SECTOR	477 195	571 678	594 164	116 970	24,5%	22 486	3,9%
P-EVENEMENTIEL & INSTITUTIONNEL	121 656	128 194	149 545	27 889	22,9%	21 351	16,7%
Q-ELUS LOCAUX	27 604	27 885	33 167	5 563	20,2%	5 282	18,9%
R-BLOC SCOLAIRE	1 091 569	1 222 411	1 197 836	1 105 760	1 200,9%	-24 575	-2,0%
S-PROXIMITES	238 801	397 413	305 150	66 349	27,8%	-92 263	-23,2%
	5 713 426	7 092 294	6 948 489	2 234 556	21,6%	-143 805	-2,0%

➤ Les charges de personnel (012 ou 014)

Dans le cadre du schéma de mutualisation, les charges de personnel de la ville d'Evron sont exclusivement payées par la Communauté de communes et remboursées ensuite par la commune au travers des attribution de compensation.

Sur les charges de personnel de la Commune, il convient de distinguer :

- Les services mutualisées : principalement les services supports (finances, RH, commande publique, ...) et quelques services opérationnels (sport, accueil, pré-instruction des autorisations d'urbanisme,...) partagés en la ville et la Communauté de communes ;
- Les services exclusifs : concernent les services qui exercent à 100% pour une compétence de la ville (affaires scolaires, restauration municipale, multi-accueil, trait d'union, police, ...)

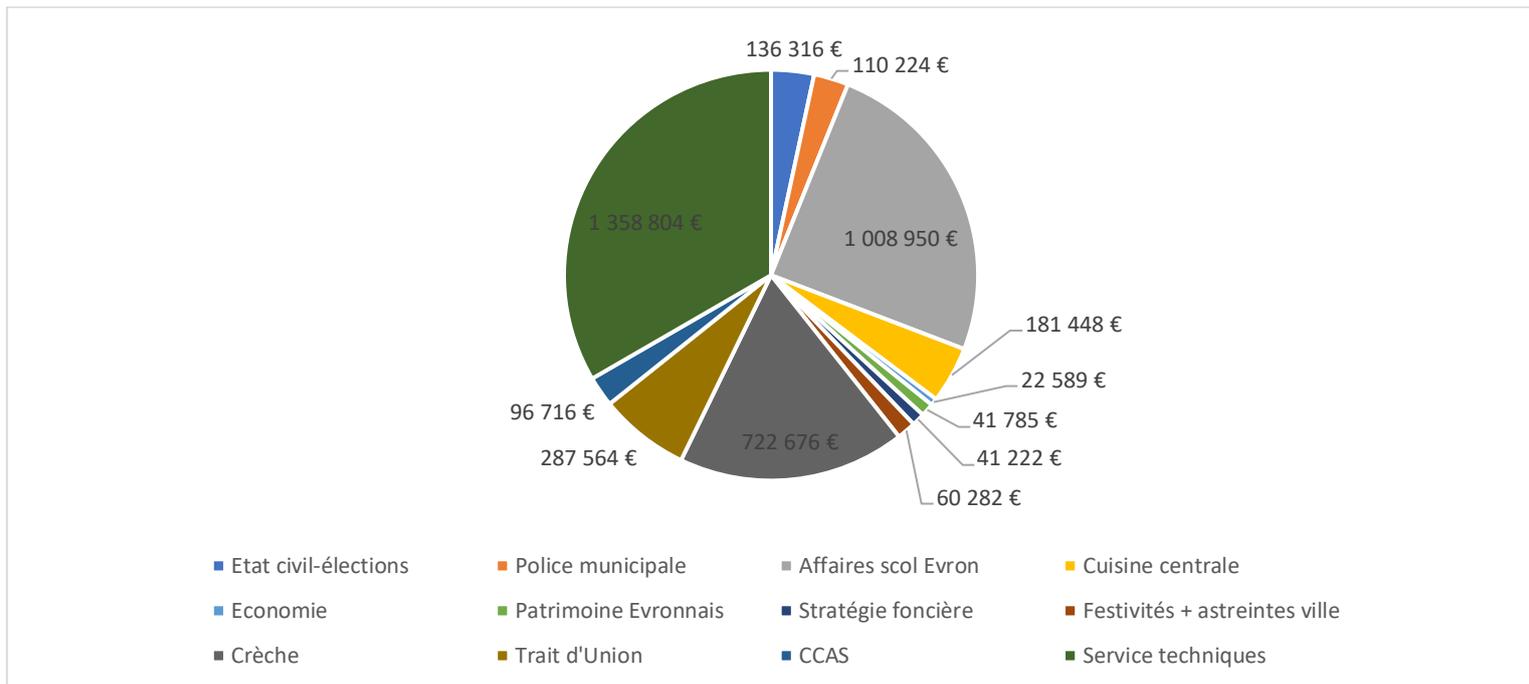
- Les services techniques : au sein du Service technique commun de la ville avec comme particularité un remboursement par la ville des heures effectuées par les agents techniques pour le compte des équipements municipaux.

En 2024, la prévision budgétaire s'établit de la manière suivante :

Libellé du service	Prévision 2024
DG	85 755 €
DGAR	32 559 €
Référents territoriaux DG	3 322 €
DFCP	186 629 €
RH	163 212 €
Administration générale	77 157 €
Accueil	56 024 €
Communication	121 579 €
Informatique	66 630 €
Autres pôles mutualisés	371 852 €
Service support cumulé	1 164 719 €
Service technique commun	1 358 804 €
Charge nette pôles mutualisés	1 358 804 €
Services exclusifs Ville	2 760 352 €
Charge nette totale	5 283 875 €



Sur les service exclusifs, les charges de personnel se répartissent de la manière suivante :



Les principaux postes de dépense sont : la gestion technique des équipements de la ville (1,3 M€) les affaires scolaires (1M€) et la cuisine centrale associée (181 k€), le Multi-accueil (722 k€) et le Centre social (287 k€).

L'évolution entre le budget 2023 et la prévision 2024 est de l'ordre de 2% par rapport à la prévision 2023 et de 17% par rapport à la réalisation 2022. Cet écart s'explique principalement par les évolutions réglementaires sur la rémunération des agents territoriaux (évolution point d'indice principalement) et l'impact des vacances de postes.

➤ Les autres charges de gestion (65)

Ces charges sont constituées essentiellement des indemnités aux élus, des contributions à la Régie des Eaux (61,6 k€) et à l'OGEC (180 k€), ainsi que des subventions versées aux associations. Pour ces dernières, elles sont fléchées à hauteur de 103 600 € par les services et une somme de 36 400 € est prévue pour les demandes supplémentaires en cours d'année.

➤ Les recettes fiscales et dotations

Depuis 2021, le produit de la taxe d'habitation est remplacé par la part taxe foncière sur le bâti du département, avec application d'un coefficient correcteur inférieur à 1 pour ce qui concerne la commune d'Evron.

A ce stade de la préparation budgétaire, il est prévu une évolution des bases autour de 4% et un maintien des taux d'imposition de la commune.

La DGF devrait augmenter du fait d'une évolution favorable de la DSR

➤ Les recettes de gestion et subventions

Etroitement liées aux dépenses engagées pour le fonctionnement des services et les politiques publiques à mener, ces recettes sont estimées pour 2024 au plus juste.

La section d'investissement

➤ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont essentiellement constituées de :

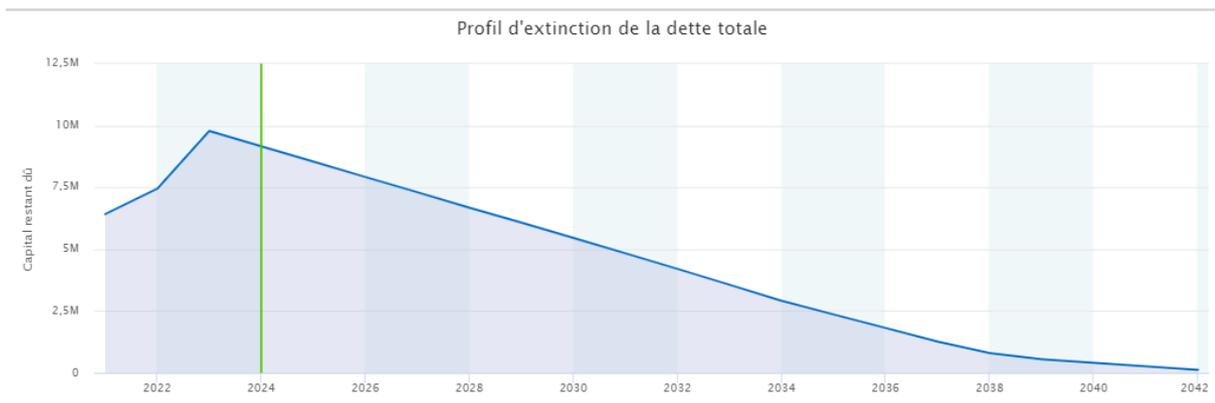
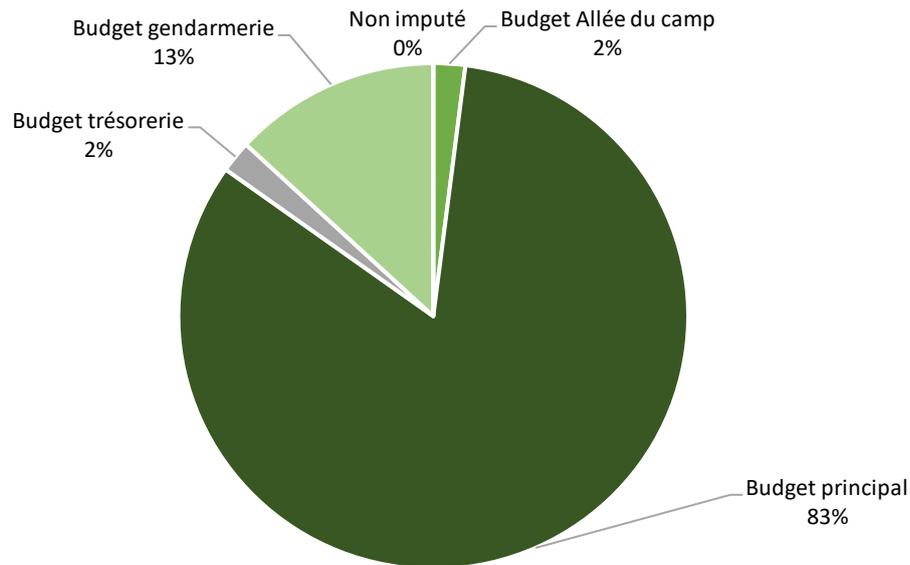
- Remboursement du capital de l'emprunt
- Opérations récurrentes dont notamment les matériels et mobiliers des divers DGA, du matériel informatique et des logiciels, les effacements de réseaux, le gros entretien de voirie et réseaux, des travaux sur les bâtiments communaux, les travaux sur la basilique
- Principales opérations ponctuelles en 2024 :

k€	jusqu'en 2023	2024	2025	2026	2027	2028	Taux Sub.	Coût Net
Opérations directes								
C-PATRIMOINE TECHNIQUE								
327-EFFACEMENT DES RESEAUX	50	113	280	280	280	280	0%	1 283
334-CABINET DENTAIRE	538	30	30	30	30	30	0%	688
336-SALLE DES FETES		300	0	0	0	0	0%	300
343-RESTAURANT ST CHRISTOPHE		360	0	0	0	0	0%	360
E-RAYONNEMENT PATRIMONIAL								
332-FOURS A CHAUX ST CHRISTOPHE	30	0	290	200	0	0	0%	520
339-ESPACE GAME MOBILE		30	0	0	0	0	0%	30
G-DEVELOPPEMENT SPORTIF								
337-COMPLEXE SPORTIF LES GRANDS PRES		350	0	0	800	0	17%	950
K-AMENAGEMENT DU TERRITOIRE								
308-REVITALISATION EVRON	271	150	150	150	0	0	0%	712
316-ZONE VERTE 2	70	100	200	0	0	0	0%	370
320-ZAC GARE	1 059	1 660	3 700	2 000	0	0	5%	7 999
332-REVITALISATION ST CHRISTOPHE	30	50	50	0	0	0	0%	130
R-BLOC SCOLAIRE								
324-TRANSFERT DES ECOLES	352	1 900	0	0	0	0	0%	2 252
338-AMENAGEMENT COUR ECOLE JEAN MONET	0	300	27	0	0	0	0%	327
BUDGETS ANNEXES								
GENDARMERIE	150	1 400	3 180	600	0	0		5 330
Opérations indirectes								
M-PILOTAGE GENERAL ET DE LA PERF								
Participation Maison commune		1 000	1 000	1 000	0	0		3 000

Plusieurs Opérations sont suivies en AP/CP.

Le financement des dépenses d'investissement est assuré par l'autofinancement provenant de la section de fonctionnement, le recours le plus large possible aux subventions (DETR, CTR...), le FCTVA et enfin par l'emprunt.

➤ **Situation de l'endettement au 31/12/2023**



Le stock de dette est constitué uniquement d'emprunts à taux fixe. Le capital restant dû (9 165 k€ au 31/12/2023) s'est accru ces dernières années du fait des nouveaux investissements portés par la ville. La durée de vie résiduelle moyenne des emprunts est de 18 ans et 9 mois.

Principaux indicateurs par budget :

Budget	Date d'échéance	Nombre emprunts	Durée Vie Résiduelle	Taux moyen
Budget Allée du Camp	25/04/2042	1	18,32876712	0,81%
Budget Gendarmerie	05/10/2042	1	18,77534247	2,29%
Budget Principal	05/10/2042	9	18,77534247	2,61%
Budget Trésorerie	20/12/2034	1	10,97808219	2,33%

Les garanties d'emprunts accordées sont les suivantes :

Désignation du bénéficiaire	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2023	Annuité au cours de l'exercice 2023		Capital restant dû au 01/01/2024
			En intérêts (8)	En capital	
HOPITAL D'EVRON (100%)	542 000,00	33 875,00	995,93	27 100,00	6 775,00
ASSOC. PERRINE THULARD (50%)	1 650 000,00	889 310,69	29 521,35	83 420,49	805 890,20
HOPITAL D'EVRON (100%)	300 000,00	129 800,32	4 180,33	16 439,91	113 360,41
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)	2 492 000,00	1 052 986,01	34 697,61	126 960,40	926 025,61
Société immobilière PODELIHA (100%)	300 000,00	231 769,58	4 287,74	6 392,55	225 377,03
LE NYMPHEA HABITAT JEUNES SERVICES (100%)	66 670,00	48 894,00	0,00	4 444,00	44 450,00
LE NYMPHEA HABITAT JEUNES SERVICES (100%)	100 000,00	73 332,00	0,00	6 667,00	66 665,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social	466 670,00	353 995,58	4 287,74	17 503,55	336 492,03
TOTAL DES EMPRUNTS GARANTIS	2 958 670,00	1 406 981,59	38 985,35	144 463,95	1 262 517,64

Les garanties d'emprunt entrent dans la catégorie des engagements hors bilan, parce qu'une collectivité peut accorder sa caution à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public. Le fait de bénéficier d'une garantie d'emprunt facilite l'accès au crédit des bénéficiaires de la garantie ou leur permet de bénéficier d'un taux moindre.

La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation, ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti.

La réglementation encadre de manière très stricte les garanties que peuvent apporter les collectivités et les EPCI.

2- Les budgets annexes

Les budgets annexes sont au nombre de 6 :

- **Le budget « Trésorerie »** qui trace les écritures relatives au bâtiment abritant le SFACT (Service Facturier) et la DFCP (Direction des Finances et de la Commande Publique). Il est loué par la commune à la Communauté de Communes des Coëvrons
- **Le budget « Lotissement le Haut Coteau »** commune délégué d'Evron, en cours de commercialisation.
- **Le budget « Lotissement des Serres »** : Après abandon du projet de contournement d'Evron, il convient de décider de la destination des terrains.
- **Le budget « Lotissement des Orchidées »**, commune déléguée Saint-Christophe-du-Luat, en cours de commercialisation.
- **Un budget annexe « Allée du Camp »** est en cours de commercialisation.

- **Un budget annexe « Gendarmerie »** a été créé en 2023 pour le nouveau bâtiment. L'équilibre de ce budget est fortement compromis, les loyers espérés ne sont pas à la hauteur du niveau d'équipement exigé. Seul le terrain a été acquis pour le moment.

- **Un budget annexe « ZAC de la Gare »** devra être créé lors de l'aménagement et de la vente de parcelles.

Le budget CCAS (hors budget communal) : Le personnel CCAS a été transféré au 1^{er} janvier 2016 à la Communauté de communes des Coëvrons. Ce budget reçoit une subvention d'équilibre du budget de la ville.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE

1- La prospective financière

La construction du budget 2024 au regard du compte administratif 2022 aura permis de réaliser un budget « au plus juste ». Si l'inflation continue de perturber certains postes de dépense, en premier lieu desquels nous trouvons le poste « alimentation », la prospective établie démontre un maintien du niveau d'épargne de la ville pour les exercices 2024 et suivants.

La Programmation Pluriannuelle d'Investissement apparait comme ambitieuse et devra être réajustée au cours de l'année 2024, en fonction de l'avancement des projets inscrits. L'impact de la politique d'investissement peut avoir un effet conséquent sur les capacités financières futures de la ville. A ce stade, il est important de souligner que l'épargne de gestion reste à un bon niveau pour les exercices 2024 à 2028 (aux alentours de 1,4 M€). Il convient d'être vigilant sur les investissements futurs, de nombreuses études sont actuellement en cours, notamment sur les aménagements de la ville de demain.

L'année 2024 connaîtra peu d'évolution dans le fonctionnement des services municipaux. Néanmoins, à l'instar de la Communauté de communes, la ville continuera sa transition en s'engageant notamment dans une démarche de labellisation « Territoire Engagé pour la Transition Écologique » permettant d'accélérer les projets autour du développement des énergies renouvelables, sur l'optimisation de la gestion de l'eau, sur la rationalisation de son patrimoine bâti, la diminution de ses consommations énergétiques, ...

Les éléments notables pour les prochaines années en fonctionnement concernent les recettes de gestion patrimoniale dont la ville est bénéficiaire et qui seront moins nombreuses :

- Gendarmerie d'Evron dont le solde positif actuel est de l'ordre de 80k€. La construction de la nouvelle gendarmerie ne permet pas aujourd'hui de dégager un équilibre, à l'inverse, le déficit prévisionnel est de l'ordre de 80k€ ;
- Le loyer de 28k€ actuellement perçu par la commune dans le cadre de la location d'une partie de l'unité technique à l'entreprise Ciral qui doit déménager dans les prochaines semaines dans un nouvel atelier-relais réhabilité par la Communauté de communes ;
- L'ancienne trésorerie qui accueille aujourd'hui les services de la DFCP et du SFACT et qui sera libéré à la livraison de la Maison commune, dans le courant de l'année 2026. Le loyer actuel est de 27k€.

Côté investissement, quelques éléments notables pour l'année 2024, qui seront présentés ci-après :

- Les travaux de transfert des écoles vers le site de Jean Monnet ;
- Les premiers travaux sur le nouveau quartier de la gare, après la mise en accessibilité de cette dernière ;
- La poursuite de l'amélioration du patrimoine d'éclairage public dans le cadre du programme de 3 ans engagé et financé via un dispositif de financement innovant de la banque des territoires ;
- La relance des programmes d'effacement de réseau en priorisant les communes déléguées de Châtres-la-forêt et Saint-Christophe-du-Luat en 2024.

2- L'évolution prévisionnelle de la section de fonctionnement

k€	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Produits fonctionnement courant stricts	8 193	8 618	9 079	9 243	9 573	9 797	9 952	9 975	10 033
Impôts et taxes	4 239	4 348	4 317	4 288	4 452	4 561	4 642	4 719	4 797
Contributions directes	2 444	2 625	2 729	2 926	3 076	3 171	3 252	3 329	3 408
Dotation communautaire reçue	610	439	269	114	128	143	143	143	143
Reversement FNGIR	752	752	752	752	752	752	752	752	752
Attribution FPIC	99	95	93	90	89	89	89	89	89
Taxe additionnelle DMTO	167	230	253	170	170	170	170	170	170
Solde impôts et taxes	168	207	222	237	237	237	237	237	237
Dotations et participations	3 277	3 450	3 797	3 871	3 979	4 078	4 141	4 175	4 144
DGF	1 903	2 024	2 192	2 308	2 380	2 462	2 503	2 515	2 462
FCTVA fct	18	19	20	18	18	18	18	18	18
Compensations fiscales	355	443	494	494	534	553	569	585	601
DCRTP	414	414	414	414	414	414	414	414	414
Solde participations diverses	588	551	677	636	633	630	637	643	650
Autres produits de fct courant	677	820	966	1 084	1 143	1 158	1 170	1 081	1 092
Produits des services	475	602	726	879	940	936	945	955	964
Produits de gestion	202	218	240	205	203	222	224	126	127
Produits de fonctionnement courant (A)	8 193	8 618	9 079	9 243	9 573	9 797	9 952	9 975	10 033
Produits exceptionnels	40	148	132	90	14	14	14	14	14
Produits de fonctionnement (B)	8 234	8 766	9 211	9 333	9 588	9 811	9 967	9 989	10 047
Charges fonctionnement courant strictes	2 385	2 503	3 037	4 077	3 925	3 941	3 905	3 982	4 021
Charges à caractère général	1 758	1 833	2 306	3 091	2 898	2 926	2 956	2 985	3 015
Charges de personnel	17	1	1	2	0	1	1	1	1
Autres charges de gestion courante (1)	609	669	730	984	1 027	1 014	949	995	1 004
Atténuations de produits	3 395	3 473	3 633	4 226	4 342	4 429	4 517	4 607	4 699
AC versée	3 392	3 467	3 628	4 217	4 338	4 425	4 513	4 603	4 695
Solde atténuations de produits	3	3	4	4	4	4	4	4	4
Charges de fonctionnement courant (C)	5 780	5 975	6 670	8 302	8 267	8 370	8 422	8 589	8 720
EXCEDENT BRUT COURANT (A-C)	2 413	2 642	2 409	941	1 307	1 427	1 530	1 386	1 313
Charges exceptionnelles	31	93	44	96	6	6	6	6	6
Charges de fct. hors intérêts (D)	5 811	6 068	6 714	8 398	8 272	8 375	8 428	8 594	8 725
EPARGNE DE GESTION (B-D)	2 423	2 698	2 497	935	1 316	1 436	1 539	1 394	1 322
Intérêts (E)	221	206	202	203	210	333	435	509	525
Charges de fonctionnement (F = D+E)	6 032	6 274	6 916	8 600	8 482	8 709	8 863	9 104	9 250
EPARGNE BRUTE (G = B-F)	2 202	2 491	2 295	733	1 106	1 102	1 104	885	797
Capital (H)	369	357	468	521	563	848	1 101	1 319	1 415
EPARGNE NETTE (I = G-H)	1 833	2 134	1 827	212	542	254	3	- 434	- 617

3- Le programme d'investissement

Les opérations les plus importantes dont la réalisation s'étale sur plusieurs années sont traitées en AP/CP. Les programmes sont étalés sur l'ensemble de la mandature.

Cette répartition est encore susceptible d'évolution, selon les subventions potentielles qui pourront être mobilisées en complément de ce qui est déjà prévu et selon le rythme du taux de réalisation observé au fil du temps et enfin selon les capacités financières de la collectivité.

Aussi, la programmation pluriannuelle des investissements détaillée ci-après reste encore indicative au stade du ROB.

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le



ID : 053-200084697-20231130-DEL2023077PJ-BF

k€	2019	2020	2021	2022	2023	8 912	9 493	5 856	3 856	3 021
Opérations directes	3 777	3 506	4 918	3 248	5 581	8 912	9 493	5 856	3 856	3 021
A-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	0	0	0	132	12	25	0	0	0	0
317-ACQUISITION AMENAGEMENT LOCAL COMMERCIAL	0	0	0	132	12	25	0	0	0	0
B-ENVIRONNEMENT	69	85	81	187	182	0	0	0	0	0
304-AMNGT TERRAINS CONTENEURS	69	85	81	187	182	0	0	0	0	0
C-PATRIMOINE TECHNIQUE	1 014	2 084	2 314	1 545	2 222	2 358	1 290	1 190	1 190	1 190
255-BATIMENTS COMMUNAUX R	228	220	256	347	432	321	200	200	200	200
257-MATERIEL R	184	162	209	487	329	330	150	150	150	150
296-VOIRIE RESEAUX ECLAIRAGE SIGNALISATION SOLS S	583	120	155	287	691	600	600	500	500	500
309-TRX BD FOCH ET RTE LAVAL AP/CP	19	1 582	1 640	324	103	0	0	0	0	0
328-VOIE ACCES GENDARMERIE		0	0	4	30	275	0	0	0	0
321-AIRE DE JEUX		0	53	96	50	30	30	30	30	30
327-EFFACEMENT DES RESEAUX			0	0	50	113	280	280	280	280
334-CABINET DENTAIRE					538	30	30	30	30	30
336-SALLE DES FETES					0	300	0	0	0	0
343-RESTAURANT ST CHRISTOPHE					0	360	0	0	0	0
D-DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	197	175	20	9	10	100	100	10	10	10
286-AMENAGEMENT CAMPING	197	175	20	9	10	100	100	10	10	10
E-RAYONNEMENT PATRIMONIAL	14	190	375	55	474	200	475	385	185	150
168-333-BASILIQUE R AP/CP	14	190	375	55	322	150	150	150	150	150
325-MEDIATION		0	0	0	102	10	35	35	35	0
330-PLAN DE SAUVEGARDE DES COLLECTIONS			0	0	20	0	0	0	0	0
332-FOURS A CHAUX ST CHRISTOPHE					30	0	290	200	0	0
342-RESTAURATION MOBILIERS BASILIQUE					0	10	0	0	0	0
339-ESPACE GAME MOBILE					0	30	0	0	0	0
G-DEVELOPPEMENT SPORTIF	915	29	1 136	1 073	1 051	350	0	0	2 300	1 500
298-NOUVELLE SALLE DES SPORTS	915	12	13	8	2	0	0	0	0	0
310-TERRAIN FOOT SYNTHETIQUE	0	17	1 080	32	1	0	0	0	0	0
331-DECONSTRUCTION GYMNASSE	0	0	0	0	280	0	0	0	0	0
315-BOULODROME			16	256	285	0	0	0	0	0
REHABILITATION HALL DES SPORTS			0	0	0	0	0	0	1 500	1 500
326-CONSTRUCTION SALLE HALTEROPHILIE	0	0	26	777	453	0	0	0	0	0
337-COMPLEXE SPORTIF LES GRANDS PRES				0	0	350	0	0	800	0
335-RENOVATION COURT TENNIS					30	0	0	0	0	0
J-SOLIDARITES TERRITORIALES					5	50	5	5	5	5
318-POLE MULTI ACCUEIL					5	50	5	5	5	5
RESIDENCE SENIORS					0	0	0	0	0	0
K-AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	2	26	394	216	923	2 010	4 110	2 160	10	10
149-RESERVE FONCIERE R	2	5	0	2	122	50	10	10	10	10
308-REVITALISATION EVRON	0	14	0	57	200	150	150	150	0	0
316-ZONE VERTE 2	0	0	0	0	70	100	200	0	0	0
320-ZAC GARE	0	7	394	157	501	1 660	3 700	2 000	0	0
329-AMENAGEMENT PARC DE LA PERRIERE		0	0	0	0	0	0	0	0	0
332-REVITALISATION ST CHRISTOPHE				0	30	50	50	0	0	0
L-DEVELOPPEMENT LOCAL					0	26	26	26	26	26
341-OPAH RENOUVELLEMENT URBAIN					0	26	26	26	26	26
M-PILOTAGE GENERAL ET DE LA PERF	33	0	0	0	69	30	30	30	30	30
ETUDES	33	0	0	0	69	30	30	30	30	30
O-SUPPORTS AUX POLITIQUES SECTOR	230	189	109	94	117	95	85	85	85	85
264-INFORMATIQUE - TEL R	70	101	58	94	107	85	85	85	85	85
297-VIDEOPROTECTION	160	89	51	0	10	10	0	0	0	0
P-EVENEMENTIEL & INSTITUTIONNEL	0	12	21	7	7	7	0	0	0	0
319-SITE INTERNET	0	12	21	7	7	7	0	0	0	0
R-BLOC SCOLAIRE	0	33	8	311	2 200	177	1 350	0	0	0
324-TRANSFERT DES ECOLES		0	33	8	311	1 900	0	0	0	0
CUISINE CENTRALE					0	0	150	1 350	0	0
338-AMENAGEMENT COUR ECOLE JEAN MONET					0	300	27	0	0	0
S-PROXIMITES	1	24	2	5	31	61	15	15	15	15
311-CIMETIERE	1	24	2	5	31	61	15	15	15	15
BUDGETS ANNEXES			0	0	150	1 400	3 180	600	0	0
GENDARMERIE			0	0	150	1 400	3 180	600	0	0
Opérations indirectes	124	58	14	172	170	1 055	1 050	1 050	50	50
C-PATRIMOINE TECHNIQUE			0	32	141	25	0	0	0	0
328-VOIRIE GENDARMERIE			0	0	25	25	0	0	0	0
327-EFFACEMENT RESEAUX				32	116	0	0	0	0	0
L-DEVELOPPEMENT LOCAL	25	7	14	28	29	30	50	50	50	50
RENOVATION DE FACADES	25	7	14	28	29	30	50	50	50	50
M-PILOTAGE GENERAL ET DE LA PERF	0	0	0	0	0	1 000	1 000	1 000	0	0
Participation Maison commune			0	0	0	1 000	1 000	1 000	0	0
Autres fonds de concours et subventions	99	51	0	112	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'équipement	3 901	3 564	4 932	3 420	5 751	9 967	10 543	6 906	3 906	3 071

ZU

In fine, l'ensemble produit la chaîne prévisionnelle de financement suivante :

k€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Produits de fonctionnement courant	8 428	8 193	8 618	9 079	9 243	9 573	9 797	9 952	9 975	10 033
- Charges de fonctionnement courant	6 188	5 780	5 975	6 670	8 302	8 267	8 370	8 422	8 589	8 720
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	2 240	2 413	2 642	2 409	941	1 307	1 427	1 530	1 386	1 313
+ Solde exceptionnel large	111	9	55	88	- 6	9	9	9	9	9
= Produits exceptionnels larges*	114	40	148	132	90	14	14	14	14	14
- Charges exceptionnelles larges*	3	31	93	44	96	6	6	6	6	6
= EPARGNE DE GESTION (EG)	2 351	2 423	2 698	2 497	935	1 316	1 436	1 539	1 394	1 322
- Intérêts	227	221	206	202	203	210	331	433	507	522
= EPARGNE BRUTE (EB)	2 124	2 202	2 491	2 295	733	1 106	1 105	1 106	888	800
- Capital	377	369	357	468	521	563	844	1 096	1 314	1 408
= EPARGNE NETTE (EN)	1 746	1 833	2 134	1 827	212	542	261	10	- 426	- 608

Sur les bases précitées, il se dégage une vue globale ainsi projetée au regard des principaux ratios de gestion :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Ev° taux d'imposition	-0,5%	0,0%	6,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Produit fiscal strict	2 382	2 443	2 630	2 676	2 926	3 076	3 171	3 252
Autres impôts et taxes	1 939	1 796	1 718	1 641	1 362	1 375	1 390	1 390
Dotations et participations	3 147	3 277	3 450	3 797	3 871	3 979	1 078	4 141
Autres produits fonctionnement courant	960	677	820	966	1 084	1 143	1 158	1 170
Produits exceptionnels larges	114	40	148	132	90	14	14	14
Produits de fonctionnement	8 542	8 234	8 766	9 211	9 333	9 588	9 811	9 967
Ev° réelle charges fonctionnement courant si	10,1%	-10,6%	3,3%	15,2%	28,0%	-6,2%	-1,6%	-2,6%
Charges fonctionnement courant strictes	2 663	2 385	2 503	3 037	4 077	3 925	3 941	3 905
Atténuations de produits	3 525	3 395	3 473	3 633	4 226	4 342	4 429	4 517
Charges exceptionnelles larges	3	31	93	44	96	6	6	6
Annuité de dette	605	590	563	669	723	774	1 175	1 529
Charges de fonctionnement larges	6 796	6 401	6 631	7 384	9 121	9 046	9 550	9 957
Epargne nette	1 746	1 833	2 134	1 827	212	542	261	10
Dépenses investissement hors capital	3 902	3 564	4 935	3 420	5 751	9 967	10 543	6 906
Dépenses investissement hors dette	3 902	3 564	4 935	3 420	5 751	9 967	10 543	6 906
Dépenses directes d'équipement	3 777	3 506	4 918	3 248	5 581	8 912	9 493	5 856
Fonds de concours	124	58	14	172	170	1 055	1 050	1 050
Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0
AC Investissement	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses d'investissement	1	1	3	0	0	0	0	0
Emprunt	0	0	1 400	1 310	928	6 760	6 062	4 929
Recettes investissement hors emprunt	1 790	1 856	1 546	992	2 611	2 350	4 220	1 967
Variation résultat global de clôture choisie	- 366	124	145	780	- 2 000	- 315	0	0
Résultat global de clôture	2 260	2 385	2 535	3 315	1 315	1 000	1 000	1 000
Variables de pilotage	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Ep brute	2 124	2 202	2 491	2 295	733	1 106	1 105	1 106
Encours corrigé 31.12 / Ep brute	3,1	2,8	2,9	3,5	11,5	13,2	18,0	21,4
DSC reçue	714	610	439	269	114	128	143	143
Résultat global de clôture	2 260	2 385	2 535	3 315	1 315	1 000	1 000	1 000

Ce tendancier est bâti en considérant une réalisation à 100 % des inscriptions de crédits, tant en fonctionnement qu'en investissement.

En 2023, le montant des investissements prévus ne sera sans doute pas réalisé en totalité, ce qui évitera le recours à l'emprunt tel que prévu et permettra d'obtenir en 2024 une épargne nette plus élevée que celle prévue, cependant celle-ci reste insuffisante et conduit la collectivité à emprunter pour couvrir une bonne part de ses investissements. Elle se dégrade ensuite très vite de ce seul fait.

CONCLUSION

Le budget 2024, s'inscrit dans un contexte de meilleure stabilité que celui de 2023. Le phénomène inflationniste tend à refluer sur une partie des achats de la collectivité et les prix de l'énergie sont, pour le moment, maîtrisables. Il reste néanmoins très hasardeux de prédire une année 2024 sans heurt tant l'interdépendance des systèmes socio-économiques est importante et les facteurs de déstabilisation nombreux.

Pour la ville d'Evron, il s'agira de poursuivre la rigueur de gestion à l'œuvre ces dernières années tout en menant les projets majeurs du mandat. Le regroupement des écoles et le lancement des travaux sur le quartier de la gare seront des étapes importantes pour l'avenir de la ville.

En parallèle de ces chantiers d'envergure, la ville va engager une accélération dans sa transition. Aménagement de la ville, production d'énergie, gestion de l'eau..., les projets sont nombreux et peu avancés à l'heure actuelle.

Il est à noter que la situation financière de la ville et les coopérations importantes avec la Communauté de communes permettent aux équipes municipales d'accompagner son développement pour les prochaines décennies.